



Charte éditoriale

La présente charte fixe les principes d'indépendance et de fiabilité des informations du journal *Article 60*. Elle complète les statuts de l'association éditrice, et s'impose à sa rédaction et aux contributeurs, réguliers comme occasionnels.

Le journal *Article 60* traite des actions collectives de Suisse dans leur ampleur et diversité. Au plus près des pratiques et des histoires de vie, des engagements individuels ou des mobilisations collectives, ses articles sont consacrés aux raisons d'être et d'agir ainsi qu'aux actions menées, aux bénéficiaires et aux relations que les collectifs tissent ou suscitent.

Le journal propose une information constructive, soit axée sur les réalisations. Via des genres journalistiques variés: reportages, enquêtes, critiques culturelles, portraits ou interviews, la ligne éditoriale focalise sur la sauvegarde des droits humains et sociaux, sur les questions de migration, de santé, d'éducation, de formation, d'insertion sociale ou d'environnement. Elle accorde une place importante à la culture et aux résultats de recherches académiques.

Article 60 entend inviter à la confrontation d'idées et de regards critiques. Toutefois, la rédaction se réserve le droit de ne pas servir de tribune à des discours ou des images qu'elle estime porter atteinte à la dignité humaine. Indépendante par rapport aux pouvoirs publics, aux partis politiques, aux groupes idéologiques ou religieux, ainsi qu'aux annonceurs, la rédaction ne peut subir de contrainte. Elle assure la publication d'articles dont les contenus véhiculent une information libre, vérifiée et de qualité, en conformité avec le droit de la presse et l'éthique du journalisme, dans le respect de la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Conseil suisse de la presse).

La rédaction et l'association *Article 60* adoptent le genre grammatical de la langue française. À chaque fois que cela est possible, les termes neutres sont favorisés.

Article 60 s'adresse à tout public, qu'il soit engagé dans l'action collective, politique ou économique, curieux d'en apprendre davantage sur la société ou désireux d'y prendre part activement. Il vise à favoriser l'engagement citoyen et à apporter une diversité de points de vues sur la pluralité de la société helvétique.

Cette charte est modifiable aux conditions prévues pour la révision des statuts de l'association éditrice.

Genève, le 30 janvier 2020